



Litige avec un client

Par Lyham27

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur, en janvier un client m'a contacté pour une toiture. Après 10 devis, nous sommes d'accord le client effectue donc le virement de l'acompte. Mon emploi du temps était chargé mais comme il avait besoin d'une preuve que le chantier a bien démarré, j'ai accepté de venir trois jours. Le premier jour tout est ok. Le deuxième le client n'a pas voulu que je rentre, m'a dit qu'il ne voulait plus travailler avec moi puis ce client m'a forcé à rédiger une lettre comme quoi je m'engage à rembourser l'acompte sinon il ne me laissera pas partir. J'ai donc rédigé celle-ci en marquant "arrêt du chantier pour non possibilité d'un accord commun". Cependant moi je me retrouve avec 1700€ de matériels perdus, du temps et un mois de trou dans mon agenda. Aujourd'hui il me réclame l'acompte et je ne sais pas quel est mon recours.

J'aurais besoin de conseil
merci d'avance.

Par pushk71

Bonjour,

êtes-vous dotée d'une assurance décennale ?
Dans laquelle vous avez une PJ ?